



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

# **EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2021**

<b>I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE.....</b>	<b>3</b>
A. <i>Épreuves orale d'admission.....</i>	<i>3</i>
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....</b>	<b>3</b>
<b>III. FORMATION DES CANDIDATS.....</b>	<b>3</b>
<b>IV. LE JURY.....</b>	<b>4</b>
A. <i>La composition du jury.....</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage.....</i>	<i>4</i>
<b>V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</b>	<b>5</b>
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER.....</i>	<i>5</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>5</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>5</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....</i>	<i>5</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral.....</i>	<i>5</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</i>	<i>5</i>
<b>VI. LES STATISTIQUES.....</b>	<b>5</b>

## I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

### A. Épreuves orale d'admission

Selon l'article 5 de l'arrêté du du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>e</sup> classe du corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat du ministère chargé de la culture, « « l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe des administrations de l'État comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 25 minutes).

*Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel.*

*Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes maximum).*

*Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel(...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) ».*

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates de la première période d'inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2020
Dates de la réouverture de l'inscription pour cause covid	Du 26 novembre au 26 décembre 2020
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP)	Le 6 janvier 2021
Date de mise à disposition des dossiers DDPP au jury	Le 11 janvier 2021
Dates des épreuves d'admission	Le 8 mars 2021
Date de la réunion d'admission	Le 8 mars 2021

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

## III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits à l'examen professionnel. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

## IV. LE JURY

### **A. La composition du jury**

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente : Madame Mathilde GUILLARME, attachée d'administration principale  
Cheffe du bureau des services généraux, secrétariat général.

#### Membres :

Monsieur Nicolas GALLET, attaché d'administration  
Secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

Monsieur Christophe NOULIBOS, ingénieur des services culturels et du patrimoine principal  
Administrateur adjoint du domaine national de Saint-Cloud et de la maison des Jardies à Sèvres  
Centre des monuments nationaux / domaine national de Saint-Cloud

### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## **V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

### **A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER**

#### **1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements**

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de descriptif du parcours professionnel (DDPP).

La description du parcours professionnel ne se veut pas nécessairement exhaustif. Néanmoins, il doit permettre une description précise et parlante des expériences significatives en termes d'activités exercées et de compétences acquises.

S'il est bien renseigné, il constitue un support très utile aux membres du jury lors de l'entretien avec le candidat.

Les DDPP ont été renseignés avec sérieux par les candidats. La recommandation du jury est de distinguer clairement les activités réalisées et les compétences acquises et de ne pas hésiter à donner plus de détails pour bien mettre en valeur les expériences professionnelles les plus significatives.

#### **2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat**

Les candidats ont respecté les conditions de l'exercice (5 minutes maximum) et avaient préparé leur exposé. Tous ont choisi une présentation chronologique de leur parcours, mettant cependant peu en avant les expériences les plus marquantes au profit d'un égrenage exhaustif des postes occupés.

La présentation du projet professionnel n'a pas été toujours prise en compte.

#### **3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion**

Le jury a proposé plusieurs mises en situation auxquelles les candidats ont plus ou moins bien répondu. Les compétences acquises sur les postes n'ont cependant pas posé de difficultés particulières.

On note également une capacité parfois insuffisante à présenter un projet professionnel clair. Les connaissances de l'environnement professionnel et des droits et obligations du fonctionnaire doivent être approfondies

#### **4) Les remarques générales sur l'oral**

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Les candidats ont respecté la procédure, tant sur le temps de parole de chacune des parties que sur le fond de l'exercice (présentation du parcours, échanges avec le jury sur sa motivation, ses connaissances et acquis). Le niveau de préparation de chaque candidat était satisfaisant.

### **B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

Pas de remarques générales sur l'examen.

## **VI. LES STATISTIQUES**

Nombre de postes offerts à cette session : 3

	Admission			
	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	0	0		
Hommes	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Nombre de désistements : 0

Seuil d'admission : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 11 à 16 sur 20.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 100%

  
 Madame Mathilde GUILLARME  
 Présidente du jury